Cote du document:	GC 43/L.2	_
Point de l'ordre du jour:	5	_
Date:	28 janvier 2020	F
Distribution:	Publique	-
Original:	Anglais	



# Informations récentes concernant les thèmes débattus au quarante-deuxième Conseil des gouverneurs du FIDA

#### Note à l'intention des Gouverneurs

#### Responsables:

#### Questions techniques:

## Alvaro Lario

Vice-Président adjoint Responsable des finances en chef et Contrôleur principal Département des opérations financières téléphone: +39 06 5459 2403 courriel: a.lario@ifad.org

#### **Paul Winters**

Vice-Président adjoint Département de la stratégie et des savoirs téléphone: +39 06 5459 2189 courriel: p.winters@ifad.org

## **Ronald Hartman**

Directeur Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale

téléphone: +39 06 5459 2610 courriel: r.hartman@ifad.org

Transmission des documents:

### **Deirdre Mc Grenra**

Cheffe Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Quarante-troisième session Rome, 11-12 février 2020

Pour: Information

GC 43/L.2

## I. Introduction

- 1. À la quarante-deuxième session du Conseil des gouverneurs, une formule de "débats avec les Gouverneurs du FIDA" a été introduite comme nouveau moyen de dialogue sur des thèmes d'importance primordiale concernant l'avenir du FIDA. Les trois thèmes retenus pour la session étaient les suivants: l'architecture financière du FIDA; la collaboration avec le secteur privé; le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et ses incidences pour le FIDA.
- 2. Pour faciliter lesdits débats, une liste de questions devant servir de fil conducteur avait été donnée aux Gouverneurs avant la session. On en trouvera un résumé dans le Rapport du Conseil des gouverneurs<sup>1</sup>.
- 3. Le présent document rend compte des derniers développements concernant les trois thèmes en question.

## II. L'avenir du FIDA: architecture financière

- 4. En 2019, le FIDA a considérablement progressé dans l'action qu'il mène pour transformer son architecture financière. Le processus avait reçu un coup de fouet en 2018, avec l'exposé sur les conditions de financement du FIDA et le début de la réforme du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD).
- 5. Comme l'avaient recommandé le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et le consultant externe Alvarez & Marsal dans leurs analyses indépendantes, le FIDA et, plus particulièrement, son Département des opérations financières ont présenté un certain nombre de questions techniques au Conseil d'administration pour examen et approbation.
- 6. Les principales mesures suivantes relatives à la viabilité financière du FIDA ont été approuvées:
  - a) la Politique d'adéquation des fonds propres, qui permettra au FIDA de passer d'une gestion des liquidités à une gestion des fonds propres et des liquidités, dans le cadre de laquelle les fonds propres deviendront un outil essentiel de gestion du risque financier à l'appui de la viabilité du FIDA;
  - b) la réforme du CSD, qui place le FIDA sur une trajectoire financièrement soutenable, grâce à la création d'un mécanisme de financement initial et à l'introduction d'une nouvelle condition de prêt: le prêt consenti à des conditions extrêmement favorables (aussi appelé prêt extrêmement concessionnel);
  - c) dans le cadre de la réforme du CSD, la notion fondamentale de niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources a été introduite pour garantir que le FIDA puisse obtenir des résultats correspondant au niveau d'ambition des États membres sans érosion de ses fonds propres. Le niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources est une pierre angulaire du nouveau modèle financier du FIDA; il devrait couvrir au minimum: i) le remboursement des engagements pris au titre du CSD; ii) le préfinancement des nouveaux engagements au titre du CSD; iii) le programme ordinaire de dons du FIDA; iv) les dépenses de fonctionnement. Ce n'est que si la reconstitution des ressources dépasse la somme de ces besoins financiers que le FIDA disposera de nouveaux fonds pour financer ses opérations de prêt. Si la nouvelle reconstitution des ressources ne suffit pas à couvrir les dépenses

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le rapport est disponible sur la plateforme interactive réservée aux États membres (https://webapps.ifad.org/members/gc/42).

- mentionnées, le FIDA continuera d'éroder ses fonds propres, comme c'est actuellement le cas, et restera donc sur une trajectoire financière non viable;
- d) la création de la fonction du contrôle financier, élément clé de la nouvelle approche de la gestion du risque intégrant une deuxième ligne de défense;
- e) la nouvelle Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- f) le renforcement du Cadre de gestion actif-passif du FIDA;
- g) l'approbation, par le Conseil d'administration, de l'engagement d'échanges officiels avec des agences de notation, visant à obtenir une notation de crédit officielle pour le FIDA. Cette approbation a déclenché un processus interne dans le cadre duquel les préparatifs appropriés devront être entrepris par la direction et le personnel opérationnel du FIDA, ainsi que des représentants au Conseil d'administration, qui pourraient éventuellement être consultés par les agences de notation.
- 7. Cependant, les étapes menant à la réalisation complète de la transformation de l'architecture financière ne sont pas encore toutes franchies. L'année qui commence sera importante pour ce qui est de consolider les mesures engagées et de présenter les autres mesures nécessaires au Conseil d'administration, pour approbation. Les principales mesures à introduire et à mettre en œuvre en 2020 seront la nouvelle politique en matière de liquidités et le cadre d'emprunt intégré. Le besoin éventuel d'un second mécanisme d'allocation des ressources que le FIDA emprunte sera aussi analysé.

## III. L'avenir du FIDA: collaboration avec le secteur privé

- 8. En 2019, le FIDA a pris des mesures audacieuses pour être mieux en mesure de mobiliser des financements privés afin de réduire la pauvreté et des investissements socialement et écologiquement responsables, tout en gardant à l'esprit son avantage comparatif et en se concentrant sur les petits exploitants agricoles, les femmes, les jeunes et les populations rurales marginalisées. Cette action a été menée selon une approche consultative avec la participation du Conseil d'administration, des États membres, des partenaires de développement et des acteurs du secteur privé.
- 9. Plusieurs étapes ont été franchies en 2019, notamment:
  - a) Des modifications à l'Accord portant création du FIDA, approuvées par le Conseil des gouverneurs en février 2019, visant à ce que le FIDA puisse financer directement des entités du secteur privé.
  - b) La création, en février 2019, du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC) un fonds d'investissement à impact indépendant, géré en dehors du FIDA, qui cible les petites et moyennes entreprises rurales et les organisations de producteurs, en mettant l'accent sur les agripreneurs, jeunes ou femmes. Le FIDA n'a pas seulement parrainé la création du Fonds ABC, il a aussi mobilisé un engagement de première perte d'environ 50 millions d'EUR auprès de ses partenaires l'Union européenne/le Groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique, le Luxembourg et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique. À ce jour, plus de 15 propositions d'investissement ont été examinées par le comité d'investissement du Fonds ABC concernant des projets à exécuter en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Mali et en Ouganda. Le premier investissement a été décaissé en décembre 2019; il s'agissait de soutenir une coopérative de cacao en Côte d'Ivoire afin d'aider les petits producteurs à améliorer leur accès aux marchés. Fait remarquable, en novembre 2019, le

FIDA a mobilisé environ 9 millions d'EUR auprès de la Direction suisse du développement et de la coopération, pour un investissement du FIDA dans le Fonds ABC. Le FIDA prépare actuellement les documents nécessaires pour obtenir l'approbation du Conseil d'administration afin d'investir cette somme dans une tranche de première perte du Fonds ABC, l'une des premières opérations du FIDA avec le secteur privé.

- c) L'approbation, par le Conseil d'administration, de la Stratégie de collaboration du FIDA avec le secteur privé 2019-2024 en septembre 2019.
- d) La mise en place, en mai 2019, de l'Unité de la collaboration avec le secteur privé conseil et appui, chargée, au niveau interne, de la collaboration avec le secteur privé. Des actions sont aussi menées pour renforcer les capacités de l'Unité en utilisant le personnel du FIDA et des experts externes. En outre, le FIDA a réussi à s'attacher les services de deux administrateurs auxiliaires, financés respectivement par les Gouvernements allemand et suisse, pour soutenir l'Unité (un administrateur a pris ses fonctions lors de la création de l'Unité; l'autre les prendra en février 2020). Un expert expérimenté en matière de collaboration avec le secteur privé, de nationalité suédoise, rejoindra aussi l'Unité à l'été 2020.
- e) L'élaboration d'une première proposition décrivant l'orientation stratégique et les modalités de mise en œuvre du Programme de participation du secteur privé au financement, destiné à concrétiser la Stratégie de collaboration avec le secteur privé. Les représentants ont été invités à donner leurs avis et leurs conseils sur cette proposition lors des journées de réflexion du Conseil d'administration, en octobre 2019.
- 10. À l'avenir, le FIDA poursuivra l'action qu'il mène pour intégrer pleinement les activités de financement du secteur privé dans ses programmes de pays, afin de donner un plus grand impact à sa lutte contre la pauvreté et la faim en milieu rural. Cette démarche ira de pair avec un certain nombre de mesures, notamment l'approbation d'un cadre pour les opérations de financement non souverain du FIDA avec le secteur privé, destiné à définir l'approche et les règles concernant des sujets stratégiques essentiels s'agissant de guider les activités de financement du FIDA avec le secteur privé, le renforcement des capacités du personnel du FIDA et, enfin, la mise en place de systèmes internes permettant de soutenir l'examen, la sélection, l'approbation, la mise en œuvre et le suivi des investissements du secteur privé.

# IV. Incidences, pour le FIDA, du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

11. Le FIDA a participé activement à la mise au point d'un ensemble de produits liés à la réforme de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption de la résolution 72/279 par l'Assemblée générale, en mai 2018, qui a donné lieu au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, destiné à renforcer l'efficacité de l'exécution du Programme 2030. Le FIDA souhaite coopérer pleinement à l'exécution des produits relatifs à la réforme. Ces produits constituent le principal mécanisme qu'utilisera le système des Nations Unies pour le développement pour appuyer les plans nationaux de développement des États membres, l'objectif étant d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Dans ce contexte, le FIDA s'attachera à rendre de plus en plus proactive la collaboration avec les partenaires du système et, fondamentalement, avec les autres organismes ayant leur siège à Rome (OSR), qui sont les chefs de file de l'action menée pour la réalisation de l'ODD 2 (faim zéro), l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que du bien-être des populations rurales pauvres, et la promotion d'une production alimentaire durable.

GC 43/L.2

- 12. Le personnel du FIDA a collaboré à tous les niveaux, dans un effort collectif, avec ses homologues des entités du système des Nations Unies pour le développement (en coordination avec le Cabinet du Secrétaire général et l'équipe de transition du système) afin de mettre au point de nouveaux instruments renforçant la cohérence du système, particulièrement au niveau des régions, des sous-régions et des pays. Parmi ces nouveaux instruments, on retiendra le Document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies, une nouvelle approche régionale et de nouveaux bureaux couvrant plusieurs pays.
- 13. La participation du FIDA à la réforme de l'ONU comporte aussi des partenariats avec les autres acteurs du développement, dont les autorités nationales, le secteur privé, la société civile et les institutions financières internationales. La réforme des Nations Unies a constitué une occasion exceptionnelle de renforcer la collaboration entre les OSR pour parvenir à de meilleurs résultats sur le terrain, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture, ainsi que de la transformation des systèmes ruraux et alimentaires.
- 14. Parmi les produits liés à la réforme mis au point par le FIDA, on citera les directives consacrées aux moyens que le Département de la gestion des programmes et les bureaux de pays du FIDA emploieront pour participer à la mise en œuvre du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui est introduit dans tous les pays de programmes des Nations Unies. Dans le contexte de ces nouveaux cadres, chaque fois que cela se justifie, le FIDA coopérera activement avec les autres OSR et analysera avec eux les actions et objectifs partiellement communs concernant l'ODD 2 lors de l'élaboration des programmes d'options stratégiques pour le pays.
- 15. De la même manière, les OSR continuent d'étudier les possibilités de mener des programmes communs. Les domaines de collaboration et de partenariat ont été recensés dans le cadre de concertations interinstitutionnelles. Les OSR étudient les possibilités de financement regroupé pouvant déboucher sur le financement d'activités conjointes. Ils continueront d'être guidés par leurs propres plans stratégiques et cadres de résultats de pays, et d'en être responsables; les plans conjoints serviront à appuyer une vision stratégique collective et, plus largement, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Dans les pays où la représentation du FIDA est limitée, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) décriront les priorités du FIDA dans les délibérations des équipes de pays des Nations Unies.
- 16. Enfin, grâce à l'action du Groupe de résultats innovations institutionnelles concernant les ODD, de nouveaux outils et de nouvelles approches sont actuellement mis en place concernant la cohérence au niveau des pays. Par exemple, les déclarations de reconnaissance mutuelle désormais signées par le FIDA et 16 autres entités des Nations Unies permettront aux signataires de s'appuyer mutuellement sur les politiques, procédures, systèmes, contrats et mécanismes opérationnels connexes de chacune d'entre elles, et de les utiliser. Cela devrait accroître considérablement la souplesse de fonctionnement en supprimant la nécessité d'examiner les différentes politiques et procédures avant de conclure un accord de services.
- 17. Le FIDA met actuellement au point une stratégie de collaboration institutionnelle qui a pour finalité l'adoption d'une stratégie relative aux modalités de fonctionnement au niveau des pays. Pareilles stratégies améliorent manifestement le rapport coût-efficacité, et permettent aux entités des Nations Unies qui collaborent au niveau des pays de réduire les doubles emplois. Une stratégie relative aux modalités de fonctionnement permettra au FIDA de tirer parti du pouvoir d'achat collectif et de maximiser les économies d'échelle. La stratégie institutionnelle du

FIDA est actuellement élaborée par l'Unité d'appui sur le terrain, la Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale et le Département de la gestion des programmes, avec la contribution des bureaux de pays. L'objectif est de rejoindre l'initiative de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement au niveau des pays en signant une stratégie dans les pays où le Fonds est présent sur le terrain.